



Conférence Data Act

12 juin 2024



La FEDIL et la Chambre de Commerce ont le plaisir de vous inviter à la conférence : « **Le Data Act en pratique : partage de données, changement de fournisseur cloud, interopérabilité : comment mettre en œuvre ?** », qui se tiendra le 12 juin 2024, de 9h00 à 16h00, au centre de conférence de la Chambre de Commerce.

Entré en vigueur le 11 janvier 2024, le Data Act introduit des règles harmonisées et horizontales applicables à tous les secteurs d'activité (industrie, commerce, services, santé, mobilité...). Il vise à stimuler le développement d'une économie de partage équitable des données, notamment des données industrielles encore très sous-utilisées en Europe et cruciales pour le développement de services innovants, en particulier dans le domaine de l'intelligence artificielle, en levant les différents obstacles juridiques, économiques et techniques.

Le Data Act prévoit notamment :

- de donner accès aux utilisateurs, qu'il s'agisse d'entreprises ou de particuliers, aux données qu'ils contribuent à générer par l'utilisation de leurs objets connectés (« Internet of Things » ou « IoT »), tels que des appareils électroménagers intelligents, des éoliennes, des machines industrielles intelligentes, souvent exclusivement collectées par les fabricants et les prestataires de services. Ces données pourraient alors être réutilisées et partagées, y compris avec des tiers qui pourront proposer de nouveaux services innovants ou des prix de maintenance et de réparation

moins coûteux. Un propriétaire de voiture pourrait ainsi, par exemple, décider de partager certaines données de son véhicule avec un mécanicien ou avec sa compagnie d'assurance;

- de donner aux organismes du secteur public accès aux données du secteur privé (B2G), selon des conditions et dans des situations exceptionnelles relevant de l'intérêt public, telles que les catastrophes naturelles et épidémies. Les autorités publiques pourront, par exemple, demander l'accès à des données relevées par des capteurs détenus par des entreprises privées, afin d'améliorer la gestion des inondations ou des incendies en forêt, et assurer la protection des citoyens dans ce cadre;
- ainsi que de permettre l'interopérabilité et de faciliter le changement de fournisseur de services cloud, favorisant la concurrence et le choix sur le marché. Ce texte permettra aux utilisateurs de changer de fournisseur sans que des frais ne leur soient facturés pour les opérations nécessaires au portage de leurs données et applications vers un autre fournisseur.

Lors de cette conférence, vous pourrez comprendre les obligations auxquelles vous devrez vous conformer ainsi que l'impact concret et les bénéfices que cette loi aura sur vos activités que ce soit lors des présentations d'experts ou des tables rondes auxquelles les entreprises apporteront leur témoignage et partage d'expérience.

AGENDA

9:00 Discours d'introduction

*Gérard Hoffmann, membre du conseil d'administration, **FEDIL**, & membre élu, **Chambre de Commerce***

9:10 Keynote Speech : « Unlocking the value of Europe's data - The Data Act »

*Szymon Lewandowski, Legal and Policy Officer in the Data Policy and Innovation Unit of **DG CONNECT**, **European Commission***

Partie I : Partage de données « Business to Business » & « Business to Consumer » et Transfert international

9:30 Le Data Act expliqué : « Obligations et droits clés des consommateurs et des entreprises dans le cadre du Data Act : vers une relation transparente et équitable »

*Catherine di Lorenzo, Partner, Head of IP, data & Tech, **A&O Shearman Luxembourg**
Astrid Wagner, Partner, IP, Communication & Technology, **Arendt & Medernach***

10:00 Table ronde 1

Panélistes :

- Karim Ait Hamou, Head of Data Management, **CFL multimodal**
- David Benhamou, Legal Adviser, **POST Luxembourg**
- Antonio Biason, Legal and Policy Officer in the Data Policy and Innovation Unit of **DG CONNECT**, **European Commission**
- Catherine Di Lorenzo, Partner, Head of IP, data & Tech, **A&O Shearman Luxembourg**
- Marc Lemmer, Commissaire, **CNPD**
- Veronique Martin-Lang, Chief engineer AI and advanced Analytics, **Goodyear Intelligent Mobility Solutions**
- Grégory Nain, Co-founder, Head of Operations, **Data things**
- Astrid Wagner, Partner, IP, Communication & Technology, **Arendt & Medernach**
- Gerry Wagner, Director of International Institutional Relations, **Arval BNP Paribas Group**

10:50 Pause café

Partie II : Partage de données « Business to Government »

11:20 Le Data Act expliqué : « Le partage de données B2G : ses implications pour les entreprises »

*Mickaël Tome, Attorney-at-law, **Togouna & Tome Avocats***

11:35 Table ronde 2

Panélistes :

- Robert Graglia, Head of Grid Support and Data Services, **Creos Luxembourg**
- John Haas, Directeur adjoint, **STATEC**
- Szymon Lewandowski, Legal and Policy Officer in the Data Policy and Innovation Unit of **DG CONNECT**, **European Commission**
- Corine Lozé, CEO, **Orange Luxembourg**
- Mickaël Tome, Attorney-at-law, **Togouna & Tome Avocats**

12:20 Déjeuner - Networking

Partie III: « Cloud Switching » et interopérabilité

14:00 Le Data Act expliqué : «Cloud Switching et interopérabilité sous le Data Act : défis juridiques et pratiques»

*Nicolas Hamblenne, Counsel, Information Technologies & IP, **PwC Legal***

14:15 Table ronde 3

Panélistes :

- *Laura Balke, Policy Officer in the Unit E2 Cloud and Software of **DG CONNECT, European Commission***
- *Arnaud David, Director European Affairs, **Amazon Web Services (AWS)***
- *Gregory Gruber, Deputy Director, Outsourcing & Cloud Services, **Proximus Luxembourg***
- *Nicolas Hamblenne, Counsel, Information Technologies & IP, **PwC Legal***
- *Philipp Jäggi, Chief Technology Officer / Cloud Evangelist, **EBRC***
- *Antoine Kubiak, Government Affairs Manager, **Microsoft European Government Affairs***

15:00 Clôture

15:05 Cocktail - Networking

Cette journée sera animée par *Céline Tarraube, Adviser Digital & Innovation, **FEDIL*** (celine.tarraube@fedil.lu) et *Mona-Lisa Derian, Legal Advisor, **Chambre de Commerce*** (mona-lisa.derian@cc.lu).

INSCRIPTION

Vous pouvez vous inscrire en complétant le formulaire **ICI**.